

Paiement par anticipation des récoltes

Qu'a-t-on réalisé au cours de la période qui a suivi ces jours sombres qu'a vécus l'agriculture de l'Ouest? Il y a eu des mesures comme l'élargissement des facilités de crédit et les garanties gouvernementales à long terme qui ont permis à la Commission canadienne du blé de prospecter avec plus de vigueur et d'efficacité les marchés mondiaux afin de trouver à vendre le grain canadien.

M. Towers: N'oubliez pas le programme LIFT.

M. Goodale: Il importe également de se rappeler qu'au début des années 70, la Commission canadienne du blé a été fortement encouragée par le gouvernement et le ministre à prospecter vigoureusement, comme jamais nous ne l'avions fait au Canada, les marchés mondiaux de l'orge et des grains fourragers. Nous exportons maintenant des quantités importantes de ces grains et c'est grâce aux efforts entrepris au début des années 70 pour nous assurer et maintenir ces très importants marchés, qu'il existe maintenant un office de commercialisation des grains fourragers de l'Ouest canadien.

En outre, le gouvernement verse annuellement une somme de 10 millions de dollars à une caisse d'expansion des marchés afin de favoriser les débouchés commerciaux des grains au Canada et à l'étranger. Les céréaliculteurs et leurs associations ainsi que d'autres intéressés ont profité de cette caisse pour rechercher de nouveaux débouchés.

Nous disposons également de nouvelles installations de recherche. Je sais que mes collègues d'en face s'intéressent de près à cette question et nous en avons discuté ensemble au comité permanent de l'agriculture. Il va de soi que la recherche est importante en agriculture et que nous avons réalisé des progrès significatifs à cet égard, en créant par exemple une division de la science des récoltes à l'université de la Saskatchewan, à Saskatoon, laquelle effectue des recherches importantes sans compter les recherches courantes du ministère de l'Agriculture du Canada. Je pense également à la nouvelle usine pilote de Saskatoon pour la transformation des protéines, graisses et amidons qui entreprendra bientôt des recherches importantes en vue de trouver de nouvelles façons de traiter nos céréales et nos graines oléagineuses.

Puis il y a le programme de double prix pour le blé qui a fait l'objet de débats au Parlement. C'était là une mesure importante qui a fait beaucoup de bruit à la Chambre, mais qui y a résisté et qui a bien montré son utilité et rendu de grands services à l'agriculture de l'Ouest canadien.

Pendant que nous avons travaillé à ces autres questions, nous avons également augmenté substantiellement le niveau des paiements anticipés mis à la disposition de l'industrie céréalière de l'Ouest et nous avons trouvé de meilleures méthodes pour le remboursement de ces avances. Je veux, bien sûr, parler des modifications étudiées et approuvées par la Chambre des Communes lors de sessions antérieures et qui ont permis de porter à \$15,000 la limite des avances en espèces et de rendre plus souples les modalités de remboursement afin que les avances consenties aux agriculteurs désirant se prévaloir de la loi soient mieux adaptées à leurs besoins et à la façon dont ils exploitent leur ferme. Sans doute n'est-ce qu'un petit

[M. Goodale.]

changement technique qui a été apporté ces dernières années, mais c'est un changement important qui montre l'amélioration générale des facilités offertes aux agriculteurs de l'Ouest.

Il est également intéressant de noter que la Commission canadienne du blé expédie ses derniers paiements ou ses chèques de rajustement à de meilleures périodes. Auparavant ces chèques arrivaient souvent au mauvais moment, du moins en ce qui concerne l'impôt et la situation fiscale des agriculteurs. Les modifications à la loi sur la Commission canadienne du blé ont permis de corriger cette situation et d'empêcher que se reproduisent des événements regrettables d'il y a deux ans où des agriculteurs ont été pris par surprise en recevant deux derniers paiements au cours de la même année d'imposition. Dans certains cas, cela réduisait à néant leur planification fiscale. Bien entendu, nous voulons rendre la situation financière de l'agriculteur aussi stable que possible et le Parlement a apporté à cet égard des changements à la loi sur la Commission du blé. Je pense aussi au fait que nous avons donné aux producteurs la faculté de différer le billet provisoire d'achat au comptant pour la livraison du grain afin, encore une fois, de leur permettre d'exercer un plus grand contrôle sur leur situation financière.

• (1740)

Dans un autre domaine je veux mentionner l'amélioration que nous avons commencé à apporter il y a quatre ans en fournissant aux agriculteurs des données sûres au sujet de la production et de la commercialisation au printemps, bien avant les semailles. Il est important pour l'agriculteur de pouvoir profiter de ces renseignements pour planifier sa production et sa mise en marché pour l'année qui vient. A cause d'une méthode adoptée par le ministre chargé de la Commission du blé, de concert avec le ministère de l'Agriculture et la Commission du blé, des renseignements sont rassemblés, ordonnés et communiqués à chaque agriculteur des Prairies au début de mars chaque année afin qu'il puisse avoir les mêmes renseignements que les experts de la production et de la mise en marché et qu'il puisse prendre ses propres décisions en fonction de ces renseignements.

Nous nous sommes efforcés de supprimer les injustices qui avaient longtemps existé dans notre système de mise en marché des grains de provende canadiens. Cette question a fait l'objet de longs débats parfois animés à la Chambre. Il importe de se rappeler que le gouvernement essaie depuis des mois d'obtenir un consensus à l'échelle nationale au sujet d'une politique de commercialisation des grains de provende canadiens qui satisfera avec justice et efficacité aux besoins des producteurs de grain et des autres parties qui s'intéressent à l'agriculture tant dans l'Ouest que dans l'Est.

Je pense à une autre réalisation importante, l'établissement d'un office de commercialisation distinct pour l'orge de maltage pour la campagne agricole 1975-1976. Encore une fois, cette question a fait l'objet de discussions à la Chambre des communes plus tôt pendant la session.

M. Horner: C'était pendant la dernière session.